

Club finances

Rénover ou démolir son église : le choix cornélien des communes

Publié le 03/03/2023 • Par [Yann Chérel Mariné](#) • dans : [A la Une finances](#), [Actu experts finances](#), [France](#)

© dvoevnore

Face à des budgets serrés, avoir un édifice culturel dans son patrimoine n'est pas toujours un cadeau pour les communes. Si certaines d'entre elles décident de démolir leur église, plutôt que de la rénover, d'autres préfèrent attendre, espérant que la solution financière tombe du ciel. A leurs risques et périls.

Un serpent de mer. Le financement de la rénovation des édifices religieux, quand ceux-ci font partie du patrimoine des communes car construits avant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, est un sujet récurrent pour les maires. Tantôt posée à la sortie d'un rapport ou lors d'un événement exceptionnel – l'incendie de Notre-Dame-de-Paris en avril 2019 – c'est, dernièrement, Roselyne Bachelot, ancienne ministre de la culture qui a remis le sujet sous les projecteurs.

Le 5 janvier dernier, l'ancienne ministre est invitée de l'émission « C à vous » pour présenter son nouveau livre, « 682 jours » paru chez Plon. Elle y fait une sortie remarquée sur la « question centrale du patrimoine » et les « dizaines de milliards [d'euros] qu'il va falloir y mettre ». Elle évoque, entre autres, le « patrimoine culturel du XIX^{ème} siècle qui n'a pas un grand intérêt ». Pour elle, l'Etat et les collectivités « doivent se recentrer sur le patrimoine notoire ». Sous-entendu : laisser tomber les églises sans importance, notamment quand les finances sont exsangues.

Confrontés à ce sujet épineux, les maires sont parfois contraints à prendre une telle décision purement financière. « Les édifices les plus menacés sont les églises du XIX^{ème} parce qu'elles ont été construites très rapidement, avec des mauvais matériaux qui ont notamment causé des infiltrations d'eau », détaille Claire Danieli de l'Observatoire du patrimoine religieux. D'après la responsable de l'inventaire des édifices religieux au sein de l'association, ce sont environ « 500 édifices qui sont vraiment très menacés, et 5 000 qui sont en mauvais état ».

Une consultation pour décider

Dans un village normand, à Serqueux (Seine-Maritime), l'église de la commune d'un millier d'habitants est fermée au public depuis 2005. « Des morceaux de béton tombaient au sol, le campanile de l'édifice a dû être démonté en 2016 », détaille le maire de la commune Thomas Hermand (SE). En 2020, lors des dernières élections municipales, ce dernier se présente avec une idée limpide : « Si je suis élu, je soumettrais aux habitants la question du devenir de notre église », se remémore-t-il. La consultation a finalement été organisée en novembre 2022 et le résultat a été « sans appel » : près de 88 % en faveur de la destruction, avec une participation d'un tiers des inscrits.

Lors du précédent mandat, plusieurs études pour la réhabilitation sont menées. Le montant des travaux est estimé entre 600 000 et 800 000 euros avec un budget de fonctionnement de la commune d'1 million d'euros... Son premier réflexe est de solliciter des financements, « mais nous nous sommes vite trouvés dans l'impasse », relate l'élu.

Il ajoute qu'au gré de ces rendez-vous avec les représentants religieux, on lui explique que si l'édifice est rénové, il n'y aura plus de cérémonies régulières, seulement « une messe annuelle ». Le dilemme est là : « Devons-nous mettre tout cet argent pour une messe par an ? », s'est interrogé le maire. L'option choisie est finalement celle de la démolition, avec un coût plus raisonnable de 30 000 euros.

Dans la commune de la Baconnière, en Mayenne, le maire David Besneux (SE) doit également s'occuper de la destruction à venir de l'église de Sainte-Corneille et Saint-Cyprien, au centre du village d'un peu moins de 2 000 habitants. Construite en 1866, elle fait ainsi partie de ces « fameuses églises du XIXème, qui étaient construites pour 150 ans », glisse l'élu local. Fermée depuis 2014, le maire est prudent, et espère pouvoir « davantage communiquer quand tout sera bien ficelé » ; alors, il préfère s'en tenir aux éléments connus et factuels.

« La destruction de l'église a été actée lors d'un conseil municipal au début de l'année, mais nous devons continuer le travail d'identification des éléments que nous souhaitons préserver », explique-t-il. Le coût de la rénovation s'élevait à près de 6 millions d'euros, alors que le budget d'investissement de la commune est de 800 000 euros par an. Il imagine que si cette dépense avait été réalisée, « la préfecture nous aurait mis sous tutelle ».

A quinze kilomètres au sud de là, l'église de Saint-Isle du Genest-Saint-Isle, datant de 1872, a bien été démolie. Fermée depuis 2005, elle a été déconstruite le 14 février dernier, a annoncé la mairie, qui n'a pas souhaité détailler les raisons financières qui ont conduit à ce choix.

Appel aux dons, réhabilitation...

Parfois c'est la rénovation de l'édifice qui prime. A la condition de trouver son financement. L'ancienne ministre de la Culture évoque dans son livre la participation financière des citoyens. Elle imagine alors que la solution peut résider dans « les citoyens qui se prennent par la main » pour qu'ils se disent : « cette église, on va la sauver ». C'est ce qu'a fait la commune de Morzine (Haute-Savoie) : un appel aux dons a été lancé à la fin de l'année 2022, alors que son église Sainte-Marie-Madeleine nécessite des travaux de rénovation. L'investissement nécessaire s'élève à 500 000 € [évalue la mairie](#), et demande près de 20 000 euros pour aider à boucler le

financement de la rénovation. Si on ne parle pas de démolir l'église, la question de l'urgence d'agir reste là.

Claire Danieli de l'Observatoire du patrimoine religieux reconnaît que certains des bâtiments sont dans des « états épouvantables, difficiles à soutenir pour une petite commune ». Mais elle s'interroge : « Pourquoi ne pas vendre [l'église] pour qu'elle soit réhabilitée, en faire une galerie d'art, par exemple ? ». Elle le répète : « Nous sommes plutôt favorables aux projets de réhabilitation ».

Cette question du maintien du patrimoine religieux constitue « une réelle problématique pour les plus petites communes », estime le maire de Serqueux, Thomas Hermand. Lui aussi a réfléchi à transformer son église en une salle polyvalente, mais la commune en comptait déjà une, et les habitants ne voyaient pas l'utilité d'une seconde. La décision de la démolition tient aussi, d'après lui, « de la question budgétaire mais surtout parce qu'il y a la disparition des offices dans nos églises ». Il voit là une contradiction : « Le patrimoine, on va le visiter quand on va en vacances, mais est utilisé de moins en moins dans le quotidien. Y-a-t-il vraiment un intérêt à le conserver ? », se questionne-t-il, sans avoir de réponse ferme. Une interrogation en prolongement de celle du maire de La Baconnière, David Besneux, qui se demande : « Devons-nous investir dans le passé ou dans le futur ? ». La messe est dite.

THÈMES ABORDÉS

Indicateurs finances

Accédez à vos indicateurs Finances pour analyser votre territoire et vous comparer.

[RÉAGIR À CET ARTICLE](#)

SUR LE MÊME SUJET

- [Comment financer la restauration du patrimoine religieux ?](#)

-
- Patrimoine et rénovation énergétique, le choc des cultures
 - Respecter la laïcité pour les bâtiments à usage religieux
-

Suivez la Gazette

Une marque du groupe **INFOPRO**
digital

[Tout savoir sur la Gazette](#)[Contacts](#)[Mentions légales](#)[RGPD](#)[Paramétrage](#) [Cookie](#)[Licence numérique multi-utilisateurs](#)